

Division de l'Organisation
Scolaire
Secrétariat

Tél. : 04.91.99.68.69

Dossier suivi par :

LES C.P.D. en EPS

Tél. : 04.91.11.02.79

Fax : 04.91.11.02.78

ce.cpdeps13@ac-aix-marseille.fr

Agrément d'Intervenants Bénévoles

Education Physique et Sportive
Activités nécessitant un encadrement renforcé

TABLEAU 3

École	
Nom de l'école :	N° Identification : <u>10111311111</u>
Adresse :	
Commune :	Code Postal : <u>1131111</u>
Téléphone :	Fax :
Classe concernée : Nombre d'élèves : Activité EPS du tableau 3 :	
Nombre d'intervenants bénévoles proposés pour l'agrément :	
Nom et Prénom de l'Enseignant :	
Circonscription :	

o **Les intervenants bénévoles sont informés par l'enseignant qui demande leur collaboration :**

- ✓ des dispositions des circulaires ministérielles n° 92-196 du 03-07-92 et 99-136 du 23-09-99 ainsi que des dispositions départementales du 03-05-2000, du 17-09-2003, du 4-10-2004 et du 17-06-05;
- ✓ du projet pédagogique support des sorties hors de l'école ;
- ✓ des tâches précises qu'ils auront à assumer sous la responsabilité de l'enseignant, pour contribuer à la sécurité des élèves ;
- ✓ de l'intérêt de souscrire une assurance individuelle ;
- ✓ de la nécessité de leur engagement et de leur disponibilité pour assumer les tâches qui leur seront confiées.

o **Les intervenants bénévoles signataires s'engagent :**

- ✓ à participer aux journées organisées pour vérifier leurs compétences relatives à l'activité E.P.S. pour laquelle est demandé leur agrément ;

o **Le tableau récapitulatif (au verso) :**

- ✓ devra être renseigné avec soin et ne comporter ni rature ni ajout. Si le nombre de personnes à agréer est supérieur à 10, utiliser un nouvel imprimé ;
- ✓ dans la rubrique réservée à l'avis du CP-EPS, 4 cas d'espèce pourront être repérés seulement : avis favorable – avis favorable sous réserve – absent – avis défavorable (1).

Signature de l'Enseignant,

Fait à le
Signature du Directeur d'école,

Nom - prénom (Mr. ou Mme)	Discipline de l'Intervention	Signature de l'intervenant	Partie à renseigner par l'Administration		
			Date de la session	Avis du CP-EPS (1) Après vérification des compétences	Visa du CP - EPS
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					

Avis de l'Inspecteur de l'Éducation Nationale

Date.....
Signature de l'I.E.N.

Décision de l'Inspecteur d'Académie

VU les dispositions réglementaires précitées régissant l'agrément des intervenants bénévoles,
VU les propositions de l'école approuvées par l'Inspecteur de l'Éducation nationale,

Les intervenants sus-mentionnés, ayant reçu un avis favorable, sont autorisés à apporter leur aide à l'enseignant dans la mise en œuvre de son projet d'éducation physique et sportive.

Agrément pour l'année scolaire 20..../20.....

Marseille, le
Pour l'Inspecteur d'Académie,
Directeur des Services Départementaux
de l'Éducation Nationale,
Le Secrétaire Général,